

Commerce Plus - Leisure Pack

Vous voulez profiter sans soucis de votre temps libre? C'est possible avec l'assurance optionnelle Leisure Pack. Le Leisure Pack vous donne des avantages supplémentaires. Vous verrez ci-dessous de quels avantages supplémentaires il s'agit.

Vous souhaitez prendre un Leisure Pack? Dans ce cas, vous devez aussi prendre l'assurance optionnelle Vol et vandalisme. Le Leisure Pack complète l'assurance optionnelle Vol et vandalisme. L'assurance Vol et vandalisme est une assurance optionnelle de la police Commerce Plus.

Vol de votre mobilier dans un casier

| | |
|--|---|
| Où l'assurance est-elle valable? | Nous vous assurons en Belgique . |
| Pour quels dommages payons-nous? | Vous fréquentez une salle de sport ou un wellness et vous conservez vos affaires dans un casier. Ou vous placez vos affaires dans un casier d'un parc d'attractions ou de récréation. Alors que vous voulez les récupérer, vous remarquez qu'elles ont été volées. Vos affaires étaient rangées dans un casier verrouillé? Dans ce cas, l'assurance optionnelle Leisure Pack assure ces affaires en cas de vol ou de tentative de vol. Vous avez des dommages à vos affaires du casier à la suite du vandalisme? Dans ce cas, nous payons aussi. |
| Combien payons-nous? | Nous payons au maximum 1.500,00 EUR⁽¹⁾ , dont au maximum 300,00 EUR ⁽¹⁾ en argent. Nous diminuons le montant que nous payons pour le vol de vos affaires de votre franchise. C'est la partie du montant des dommages que vous devez payer vous-même. |
| Dans quels cas ne payons-nous pas ? | Il n'y a pas de traces d'effraction au casier? Dans ce cas , nous ne payons pas. Nous ne payons pas non plus pour les affaires se trouvant dans un casier à l'étranger . |

Vol de votre mobilier dans un véhicule automoteur ou une caravane

| | |
|---|---|
| Où l'assurance est-elle valable? | Nous vous assurons partout dans le monde . |
| Pour quels dommages payons-nous? | Pendant votre temps libre, êtes-vous en route avec un véhicule automoteur ou avec une caravane? Des affaires se trouvant dans ce véhicule automoteur ou dans cette caravane sont-elles volées? Dans ce cas, nous payons pour le vol de ces affaires . Vous avez des dommages causés à vos affaires à la suite du vandalisme ? Dans ce cas, nous payons aussi pour ces dommages. |
| Quand payons-nous? | Le véhicule automoteur ou la caravane se trouve dans un garage ou dans un box de garage? Dans ce cas, nous payons uniquement si: <ul style="list-style-type: none"> • ce garage ou ce box de garage est verrouillé; • et s'il y a des traces d'effraction dans ce garage ou dans ce box de garage. Le véhicule automoteur ou la caravane se trouve dehors ou dans un garage commun? Dans ce cas, nous payons uniquement si: <ul style="list-style-type: none"> • le véhicule automoteur ou la caravane est complètement fermé(e) et verrouillé(e). • et s'il y a des traces d'effraction au véhicule automoteur ou à la caravane. • le véhicule automoteur ou la caravane est équipé(e) d'un système d'alarme? Dans ce cas, vous devez l'allumer. • vous ne pouvez pas voir le mobilier de l'extérieur. Par exemple: votre sac à main ne peut pas se trouver sur le siège passager. |

Combien payons-nous?

Nous payons au maximum **5.700,00 EUR** ⁽¹⁾ dont au maximum 4.000,00 EUR ⁽¹⁾ en argent.

Pour quels **dommages**
ne payons-nous pas?**Nous ne payons pas pour:**

- les affaires que vous utilisez pour votre profession.
Par exemple un ordinateur portable.
- les dommages au véhicule automoteur ou à la caravane.
Par exemple: les dommages à la suite de l'effraction.

(1) à l'indice ABEX 775

Ceci est un message publicitaire.

- Commerce Plus est une assurance incendie de Baloise.
- Dans la police Commerce Plus, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes.
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une police? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur de votre protection légale sur www.baloise.be.
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel à l'adresse plainte@baloise.be, via www.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurandes: info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be, Square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.